Bulletin d'information

INFO CSF

Volume 9, numéro 4 ♦ Décembre 2005

LES ACTIVITÉS AUTOMNALES DU CONSEIL

LE CSF A SON MOT À DIRE SUR...

La démocratie électorale - *Avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*

Par voie de communiqué, le 8 novembre dernier, la présidente du Conseil du statut de la femme (CSF), M^me^ Diane Lavallée, affirmait que « pour en arriver à une véritable démocratie, il faut accroître le nombre de femmes candidates et d'élues ». Le CSF approuve les mesures de soutien financier qui sont proposées dans l'*Avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*. Cependant, il ne croit pas que, de façon générale, le mode de scrutin ait une incidence quelconque sur l'émergence de candidatures féminines et l'élection des femmes et souhaite donc que le Québec conserve le mode de scrutin actuel.

Choix du mode de scrutin

Pour le Conseil, le mode de scrutin majoritaire et le mode de scrutin proportionnel sont tout aussi démocratiques l'un que l'autre. Le premier met davantage l'accent sur la stabilité gouvernementale et la capacité du gouvernement à prendre des décisions rapidement et efficacement, quitte à être sanctionné à la prochaine élection. Le scrutin proportionnel, quant à lui, s'attache davantage à la représentativité des divers courants d'opinion portés par les partis politiques dans un parlement.

L'analyse du Conseil fait ressortir qu'au Québec, c'est un gouvernement élu selon le scrutin majoritaire qui a adopté plusieurs lois réclamées par les femmes, comme celles, par exemple, sur l'équité salariale, sur le partage du patrimoine et sur la perception des pensions alimentaires. Ces lois auraient-elles pu être adoptées si le gouvernement avait dû en négocier la pertinence et les modalités avec une multitude de partis politiques d'orientations diverses? Le pouvoir d'influence du mouvement des femmes serait-il amoindri face à la multiplication des partis politiques avec un scrutin proportionnel?

Bien que l'on cite souvent l'exemple des pays du nord de l'Europe où on observe un plus grand pourcentage de femmes élues, succès souvent attribué au scrutin majoritaire, le CSF démontre que cette réussite est liée à un ensemble de facteurs dont une culture politique attachée depuis longtemps à des valeurs de justice et d'égalité. La présidente du CSF soulève également que de nombreuses démocraties qui utilisent la proportionnelle n'affichent pas automatiquement des pourcentages élevés d'élues, que l'on pense au Brésil (6 %), à l'Irlande (13 %) ou à Israël (15 %). Enfin, bien que des gains restent à faire, le Québec fait assez bonne figure avec 32 % de femmes à l'Assemblée nationale. C'est pourquoi le CSF croit que le mode de scrutin n'a pas de vertu en soi pour ce qui est de l'élection d'un nombre plus ou moins élevé de femmes.

Conseil du statut de la femme
Québec

Changer la culture des partis politiques

Le CSF croit plutôt que les considérations socio-économiques, les relations entre les femmes et le monde politique en général et l'accueil réservé aux femmes qui s'y aventurent influencent davantage le fait qu'un plus grand nombre de femmes s'impliquent sur la scène politique. Dans son analyse, le CSF reconnaît que les partis politiques font des efforts réels pour recruter des candidates aux élections, mais constate que, malheureusement, ces démarches se soldent trop souvent par des échecs. Un constat persiste : les femmes semblent hésiter à s'engager dans des organisations dont la culture et le mode de fonctionnement ne s'accordent pas toujours à leur façon de voir et d'agir.

Les partis politiques auraient avantage à recruter des candidates dans les endroits où les femmes exercent leurs actions sociales et à réexaminer les règles qui régissent la sélection des candidatures afin qu'elles apportent une plus grande équité et évitent les écarts économiques entre les femmes et les hommes. Les partis politiques feraient aussi œuvre utile en mettant davantage l'accent sur les besoins de formation et d'accompagnement auprès des femmes.

Soutien financier

Le CSF appuie sans réserve le principe de soutenir financièrement les partis afin qu'ils fassent des efforts en vue d'une présence équitable des femmes à l'Assemblée nationale. Il est donc en accord avec la majoration proposée des allocations annuelles des partis politiques autorisés qui présentent 30 % et plus de femmes aux élections et avec la hausse de remboursement des dépenses électorales dans les mêmes circonstances.

De plus, dans le projet de loi, la formulation claire de l'objectif d'une représentation équitable des femmes et des hommes ainsi que de personnes issues des minorités ethnoculturelles est plus qu'intéressante et apparaît comme un progrès important. Ce message confirme la volonté du gouvernement de présenter la démocratie comme indissociable de l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Ce mémoire du CSF peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/accueil/

La démocratie scolaire - *L'état et les besoins de l'éducation*

À la fin de l'automne, le Conseil supérieur de l'éducation invitait le CSF à participer à une consultation portant sur la démocratie scolaire.

D'entrée de jeu, le CSF fait valoir qu'il faut se réjouir du fait que les commissions scolaires sont les instances politiques où la proportion de femmes élues est la plus élevée. Ainsi, à la suite des élections de 2003, les femmes représentaient 50,2 % des commissaires dans le réseau des commissions scolaires francophones alors que 48 % de ces commissions scolaires avaient une présidente à leur tête. Ce constat met toutefois en lumière la persistance de la division sexuelle des rôles. L'éducation, surtout des plus jeunes, n'est-elle pas un champ d'activité typiquement féminin? N'est-il pas juste de constater par ailleurs que nombre de femmes commissaires arrivent à ce poste après avoir travaillé dans les instances représentatives des parents et que plusieurs voient le rôle de commissaire d'école comme un prolongement du rôle parental et non comme étant de nature politique? Par contre, le CSF partage l'idée que le passage au poste de commissaire d'école constitue néanmoins, pour un certain nombre de femmes, une étape vers d'autres postes de pouvoir, que ce soit à titre de conseillères municipales, de mairesses ou de députées.

Quant au processus électoral, du point de vue du CSF, le suffrage universel doit continuer à être la base de la démocratie scolaire. Cette dernière ne doit pas être considérée comme une démocratie de second ordre, mais découler d'une véritable approche citoyenne. Par contre, le faible taux de participation du côté de l'électorat comme des candidatures devrait faire l'objet de préoccupation à la fois par le milieu scolaire, mais aussi par l'opinion publique et les médias.

Déjà la Loi sur les élections scolaires contient plusieurs dispositions qui visent à appuyer les personnes qui ont l'intention d'assumer des fonctions représentatives, telles que les mesures se rapportant au financement des élections, le remboursement partiel des dépenses électorales, l'obtention d'un congé sans rémunération pour faire campagne et la possibilité de se présenter en équipe. Le CSF se réjouit également de l'introduction, en 2002, d'une nouvelle disposition qui permet l'obtention d'un congé sans rémunération pour exercer la charge de commissaire, notamment pour préparer les rencontres, pour consulter la population et pallier à la somme de travail additionnelle qu'exige ce poste; recommandation maintes fois formulée par le CSF depuis 1994.

En conclusion, le CSF soumet certaines suggestions susceptibles de favoriser et d'améliorer l'exercice de la démocratie scolaire. Ainsi, au chapitre de l'information aux électrices et électeurs, la présidence d'élection devrait avoir l'obligation d'adresser à tous les foyers un document indiquant, non seulement les renseignements sur la tenue de l'élection, mais aussi une courte présentation des candidates et des candidats, leur programme et leurs priorités. Toujours à des fins d'information, le Directeur général des élections pourrait également prendre en charge une campagne publicitaire aussi visible que celle qui vise les élections municipales.

Par ailleurs, dans un souci d'égalité des chances, le CSF propose que l'exercice d'une charge publique n'entraîne pas de frais disproportionnés pour les parents en comparaison avec les citoyennes et les citoyens qui n'ont pas de jeunes enfants. Pour ce faire, les dépenses personnelles des candidates et des candidats devraient inclure les frais encourus pour la garde d'un enfant et être dissociées des dépenses électorales proprement

dites. De plus, le CSF insiste pour que la rémunération versée aux commissaires soit suffisamment élevée pour correspondre aux heures de travail fournies, pour encourager la participation et pour éviter l'appauvrissement des personnes qui exercent ces fonctions.

Sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Le Conseil a pris connaissance du *Rapport sur l'expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : ses enseignements et ses retombées*, rendu disponible sur le site du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Le contenu présenté décrit uniquement les grands principes, les constats généraux et les conditions nécessaires à son implantation, renseignements connus depuis plusieurs années et informations identiques à celles déjà publiées dans des rapports antérieurs.

Dans une lettre adressée à la ministre Carole Théberge en novembre dernier, le CSF signale les constats qui découlent de son analyse. Il aurait été souhaitable que ce rapport sur l'expérimentation contienne des explications sur les résultats obtenus, les écueils rencontrés et les ajustements à apporter. Il aurait pu aussi fournir une analyse critique sur la conduite des projets menés en collaboration avec onze ministères et organismes, entre 1997 et 2004, et sur les outils développés au cours de cette même période. En l'absence de ces éléments majeurs, il devient difficile de mettre en évidence que ces projets ont contribué à l'atteinte des résultats escomptés et de confirmer qu'ils tiennent compte des besoins différents des femmes et des hommes.

Plusieurs interrogations sont soulevées par le CSF afin d'éviter des écueils et d'assurer une approche d'ADS crédible au sein du gouvernement. Entre autres, l'ADS doit-elle être réservée uniquement aux grandes réformes et aux projets de loi directement liés aux enjeux du Plan d'action du gouvernement *Briller parmi les meilleurs*? De quelle façon procédera-t-on pour évaluer quelles réformes ou quels projets gouvernementaux devraient faire partie des quinze projets qui devront être réalisés dans le plan stratégique du Ministère? Les instances régionales et locales seront-elles concernées par l'ADS ou sera-t-elle réservée essentiellement aux ministères et organismes et comment ces derniers seront-ils ciblés?

Sachant que ce rapport servira d'assise à la réalisation de la deuxième orientation du *Plan stratégique 2005-2008* du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et qu'il constituera probablement un axe central de la future politique de soutien aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil soutient qu'il s'avère nécessaire de faire une analyse critique et instructive des projets menés avant d'en entreprendre de nouveaux.

Afin que le gouvernement puisse prendre les moyens pour corriger au quotidien les inégalités qui persistent, le Conseil insiste donc auprès de la ministre Théberge pour que ce rapport puisse dégager des réponses concrètes permettant ainsi de réaliser l'implantation de l'ADS et de s'assurer du succès de ce projet gouvernemental.

SORTIE PUBLIQUE DU CSF

Des nouvelles d'elles — Les femmes immigrées du Québec

C'est le 10 novembre dernier que la présidente du CSF procédait au lancement de la nouvelle publication *Les femmes immigrées du Québec*, troisième étude de la collection *Des nouvelles d'elles*, après les femmes âgées ainsi que les jeunes femmes du Québec. Préparé principalement à partir des données du recensement de 2001 de Statistique Canada, ce document traite des principales caractéristiques des femmes immigrées tout en les comparant aux hommes immigrés et à l'ensemble des Québécoises.

« Depuis les Filles du Roy, destinées à peupler la colonie, plus de 350 000 femmes sont venues s'installer au Québec, des quatre coins de la planète, chacune avec un visage, un bagage, une histoire particulière et dont la moitié appartiennent à une minorité visible. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'il est impossible de résumer en une seule phrase toute la diversité des femmes immigrées », précisait Diane Lavallée au tout début de son allocution.

Aujourd'hui, une Québécoise sur 10 est née à l'étranger. Avant 1976, les femmes immigrées provenaient principalement des pays du sud de l'Europe, comme l'Italie, le Portugal, la Grèce mais aussi de la France. Depuis 1976, le visage de l'immigration se modifie avec l'arrivée de femmes d'Haïti et d'Asie et, ces dernières années, des pays du Maghreb.

Le portrait statistique du CSF révèle également qu'entre 1995 et 2004, 48 % des femmes immigrées sont reçues dans la catégorie de l'immigration *économique*, 31 % dans le cadre du *regroupement familial* et 20 % sont acceptées à titre de *réfugiées*. De plus, celles qui arrivent aujourd'hui sont en majorité des travailleuses qualifiées.

La concentration urbaine de l'immigration est un phénomène auquel le Québec n'échappe pas. Ainsi, la recherche du CSF précise que 70 % des femmes immigrées vivent sur l'Île de Montréal et constituent ainsi 27 % de toute la population féminine de l'Île.

Par ailleurs, bien que les femmes immigrées au Québec aient une volonté ferme de contribuer à leur nouvelle société, la présidente du CSF précise que les obstacles qu'elles rencontrent sont nombreux. On peut facilement imaginer le défi que d'arriver dans un tout nouveau pays où on ne connaît ni la langue, ni les gens, ni les codes et où on ne reconnaît pas d'emblée les expériences et les diplômes acquis à l'étranger.

Par contre, les données du CSF font ressortir des changements positifs relatifs à la situation professionnelle des femmes

immigrées et démontrent que la situation s'améliore avec le temps passé au pays. Ainsi, le revenu moyen des femmes immigrées arrivées entre 1970 et 1980 est supérieur de 10 000 $ au revenu de celles ayant immigré entre 1996 et 2000 (23 712 $ contre 13 533 $). De plus, bien que le secteur manufacturier et celui de la vente et des services soient encore deux domaines où on retrouve de nombreuses femmes immigrées, il y a une augmentation du nombre de femmes immigrées dans certains secteurs d'avenir comme celui des sciences naturelles et appliquées. Enfin, quel que soit le groupe d'âge, la part de la population féminine immigrée pourvue d'un grade universitaire est plus importante que celle de l'ensemble des Québécoises.

L'analyse du CSF permet donc de tracer un portrait nuancé des femmes immigrées où le gris côtoie le rose et où l'espoir est bien vivant. La présidente du CSF souhaite que cette publication démontre le potentiel de ces citoyennes et mette en évidence l'apport de ces Québécoises qui veulent participer pleinement à l'édification du Québec de demain.

On pourra consulter cette recherche du CSF à l'adresse suivante : http://iwww.csf.gouv.qc.ca/fr/accueil/

Les publications

Nouvellement éditées

Gazette des femmes, novembre-décembre 2005, vol. 27, n° 3, 40 p.

Unisexe la violence?
C'est le nouveau discours à la mode. Des statistiques démontrent que les femmes sont aussi violentes que les hommes dans le couple. Après la guerre des sexes, la guerre des chiffres!

Au premier coup d'œil, certaines statistiques laissent croire à une symétrie de la violence conjugale. Par contre, « le problème, c'est que bien des gens ne prennent pas la peine de lire au complet les rapports statistiques », souligne Lucie Bélanger, chercheuse au Conseil du statut de la femme. Ainsi, on peut lire dans une étude publiée en 2003 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) que « le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint s'établit à 6,7 % chez les femmes et à 6,2 % chez les hommes, au Québec ». La même étude démontre pourtant que trois fois plus de femmes que d'hommes ont été battues, près de cinq fois plus ont failli être étranglées, deux fois plus menacées d'une arme et sept fois plus forcées à une activité sexuelle.

Pour Manon Monastesse, coordonnatrice à la Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval, le fait que les groupes masculinistes réinterprètent les statistiques est inquiétant. « Ils ont un lobby puissant et ma crainte, c'est qu'on leur donne beaucoup de crédibilité, sans faire une analyse soutenue de leurs propos. » Françoise Guay, sociologue et coauteure de l'étude *La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses* (2005), ajoute « que ceux qui font la promotion de la symétrie de la violence conjugale se préoccupent relativement peu des hommes victimes. Ça leur importe plus de montrer que les femmes sont violentes que d'aider ces derniers. »

Par ailleurs, la *Gazette des femmes* lève le voile sur le tabou de la violence des femmes. Selon l'étude de l'ISQ, 8 % des hommes violentés, contre 38 % des femmes, ont craint pour leur vie; 32 % des femmes contre 10 % des hommes qui se sont fait tabasser ont dû s'absenter du travail ou cesser leurs activités quotidiennes. Il arrive donc que les femmes ne soient pas du côté des victimes.

À ce sujet, Vanessa Watremez, présidente de l'organisme français Association d'interventions, de recherches et de lutte contre la violence dans les relations lesbiennes et à l'égard des lesbiennes, soulève le débat : « Si la violence des femmes est restée longtemps taboue, c'est parce que nous savions qu'elle pouvait être réinterprétée à mauvais escient et devenir une arme contre toutes les femmes. Les craintes se vérifient concrètement aujourd'hui à travers l'usage que les masculinistes font de ce phénomène. »

À lire également dans ce même numéro, l'histoire de China Keitetsi de l'Ouganda, qui ressemble à des milliers de filles soldats dans le monde, ainsi que le saisissant reportage sur le Guatemala, pays qui enregistre le troisième plus haut taux de mortalité maternelle de l'hémisphère.

Avis – *Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*, septembre 2005, n° 205-07-A, 57 p. [Fichier PDF]

Document d'information - *Des nouvelles d'elles : Les femmes immigrées du Québec*, novembre 2005, n° 205-09-I, 104 p. [Fichier PDF]

Sous presse... À surveiller !

Gazette des femmes, janvier-février 2006, vol. 27, n° 4 – La *Gazette des femmes* innovera en décernant un hommage à la femme de l'année.

Où se procurer les publications?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :

Service des communications du Conseil du statut de la femme
Téléphone : (418) 643-4326, poste 239 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site Internet du CSF, dans la section *Publications* :
http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/publications/?ma=20

La ***Gazette des femmes*** est vendue en kiosque 3,50 $ le numéro et, par abonnement, au coût de 24 $ pour 15 numéros ou de 10 $ pour 5 numéros (taxes incluses). S'adresser à :
La *Gazette des femmes*
Service aux abonnements
4380, rue Garand
Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 2A3
Téléphone : 1 800 665-5372
Courriel : gazettefemmes@postexperts.com
Internet : http://www.gazettedesfemmes.com

Des petits pas pour les femmes... Une grande victoire pour la collectivité !

Plus de femmes pour une réelle démocratie !

En attendant des élections, la future réforme de la loi électorale offre une occasion propice de faire ressortir des faits saillants que l'on retrouve dans les avis du CSF sur la présence des femmes dans les instances de pouvoir politique. Ce tour d'horizon non exhaustif permet de mieux situer le débat sur le mode de scrutin et de soulever des questionnements sur les enjeux pour l'augmentation de la représentation des femmes dans les institutions démocratiques.

- L'Assemblée nationale est l'assemblée la plus féminine de tout le Canada, suivie d'assez loin par la Colombie-Britannique avec 24 %.

- En 2003, 38 femmes ont été élues à l'Assemblée nationale, représentant 30,4 % de l'ensemble de la députation et, à la faveur des élections partielles tenues depuis, deux députées se sont ajoutées pour faire monter le pourcentage à 32 %.

- Si on compare le Québec à l'ensemble des membres de l'Union interparlementaire, il fait quand même bonne figure à l'échelle mondiale car il se situerait au 14e rang alors que le Canada, avec 21,1 % de députées, se trouve au 31e rang.

- Au Québec, l'indice de succès des candidates montre sans équivoque que l'électorat n'est pas sexiste. Ainsi, depuis déjà plusieurs élections générales, les femmes connaissent un succès électoral comparable – parfois meilleur – à celui des hommes. En effet, dès lors qu'elles sont candidates, elles sont élues dans les mêmes proportions que les candidats.

- La culture politique et la situation des femmes dans différentes sociétés influent davantage sur la représentation féminine dans les parlements que la mécanique électorale. De fait, plusieurs démocraties occidentales se retrouvent très loin derrière le Québec pour ce qui est de la place des femmes au Parlement, et ce, peu importe le mode de scrutin. Ainsi, le Brésil compte 6,2 % de femmes à l'Assemblée, la Slovénie, 12,2 %, l'Irlande, 13,3 %, Israël, 15 % et la République tchèque, 17 %, tous des pays qui appliquent le scrutin proportionnel, alors que la Hongrie qui n'a que 9,8 % de femmes députées, l'Italie, 11,5 % et le Mexique, 22,6 % possèdent un scrutin mixte.

- Lors d'une récente enquête auprès de conseillères et conseillers municipaux, Évelyne Tardif, politologue, note qu'aucun conseiller n'avait refusé une invitation à se porter candidat pour la raison qu'il n'avait pas les connaissances ou qu'il était mal préparé; ils se sont sentis flattés et convaincus que, si on les jugeait capables d'assumer une telle fonction, c'est qu'ils étaient effectivement qualifiés pour le faire. En revanche, elle affirme que les femmes, en grande majorité, ont non seulement besoin d'être sollicitées pour faire le saut en politique, mais qu'on leur démontre qu'elle sont capables et encore, elles refusent plus souvent que les hommes de s'engager dans la politique active.

Sources :

- Avis – *Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*, septembre 2005, n° 205-07-A, 57 p.
- Avis – *La réforme des institutions démocratiques : quels enjeux pour les femmes? Mémoire au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques*, novembre 2002, n° 202-14-A, 61 p.

Le prochain *Info-CSF*

Veuillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en mars 2006. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de décembre 2005, janvier et février 2006.

L'*Info-CSF* en fichier PDF

L'*Info-CSF* est maintenant intégré sous forme de fichier PDF au site Internet du Conseil, dans la section
Publications : *Par catégories – Info* ou
Par sujets – Information générale

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.

L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, 800, place D'Youville, 3e étage, bureau 300, Québec (Québec) G1R 6E2• Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2005, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Gaétane Laferrière • © Gouvernement du Québec